



Le BLOG [www.syntef-cfdt.com](http://www.syntef-cfdt.com) est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : [syndicat.cfdt@travail.gouv.fr](mailto:syndicat.cfdt@travail.gouv.fr)

### **Déclaration préalable au Comité Technique Ministériel du 5 novembre 2019.**

Madame la Secrétaire Générale du Ministère des Affaires Sociales, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, le 16 octobre dernier, l'ensemble des organisations syndicales vous ont interpellé au sujet de la situation des Contrôleurs du Travail à l'issue de la dernière épreuve du CRIT.

**Le SYNTEF-CFDT avait souligné lors de l'échange que nous avons eu durant cette matinée, le manque de projet et de perspectives de la D.R.H, alors même que la situation actuelle est connue depuis plus de 7 ans. Ce manque d'anticipation, ou de volonté est déplorable à plus d'un titre et particulièrement anxiogène.**

Nous prenons acte de la décision de l'Administration de répondre à notre demande d'une session complémentaire à hauteur des 92 postes budgétés. Maigre concession, l'Administration ne faisant que remplir ses engagements déjà actés.

Mais nous maintenons notre demande de reprise des négociations sur l'avenir des Contrôleurs du Travail, que la DRH avait initiée en son temps, et qu'elle n'a pas poursuivie, malgré les engagements pris auprès des organisations syndicales. Il est inacceptable que nos collègues, dont le corps a été mis en extinction, soient laissés sans perspective de carrière.

**Pour le SYNTEF-CFDT les Contrôleurs du Travail doivent pouvoir envisager un avenir professionnel au-delà de cette ultime session du C.R.I.T.**

Mais le temps passe, les jours filent : le rouleau compresseur de la réforme de l'Organisation Territoriale de l'Etat avance de manière inexorable.... Faisant fi du dialogue social, car en lieu et place des instances, les Préfets organisent des réunions informelles.

**Cela n'est pas satisfaisant !**

Si nous saluons les divers supports de communication tant des préfigureurs régionaux que du Secrétariat Général comme les lettres aux agents et les clips vidéos.

**Le SYNTEF CFDT ne peut se satisfaire de ces seules informations délivrées au compte-goutte, à force d'éléments de langage choisis !**

Faisant fi de toute évaluation technique, budgétaire, alors l'évaluation des risques sur l'humain, n'en parlons même pas !.... On comprend bien que cela ne rentre ni dans le calendrier plus que contraint de l'O.T.E, ni malgré les discours, dans les priorités.

Car réaliser une étude d'impact avant même de connaître le périmètre de la réforme, avouez que cela est paradoxal, voir totalement contre-productif...

### **Alors, où en sommes-nous aujourd'hui ?**

Nous ne connaissons finalement que bien trop peu d'éléments sur les organisations cibles projetées mise à part ce que prévoit la Circulaire du 12 juin 2019.

Les Préfets de Région ont remonté leurs schémas, les préfigurateurs régionaux ont été nommés, mais les préfigurateurs départementaux ne sont toujours pas désignés.

Pendant ce temps les préfigurateurs du Secrétariat Général Commun avancent, se réunissent mais n'associent pas les responsables des Unités Départementales, arguant que budgétairement parlant, nos effectifs n'intégreront cette entité qu'en 2021.

Nous attirons votre attention, sur la contradiction avec le calendrier élaboré par la DMAT qui fixe la fin de l'élaboration des organisations cibles à juin 2020.

Nos agents intégreraient donc une organisation, finalement déjà en place, qui ne prendrait pas en compte nos réalités.

**Une fois de plus, le petit poucet qu'est notre Ministère serait mis de côté et compterait pour rien dans ce vaste chambardement.**

**Après le CTM du 16 juillet, présidé par notre Ministre, le message paraissait pourtant clair : il faut avancer rapidement. Un plan d'accompagnement fait actuellement l'objet d'un dialogue, à défaut d'une véritable négociation, avec les Organisations Syndicales et nous attendons que notre Ministre prenne ses responsabilités. Nous attendons des engagements clairs afin de donner aux agents l'assurance que les résultats de ces « négociations » s'imposeront en région au corps préfectoral et seront effectives dans les territoires.**

**A ce stade, pour le SYNTEF-CFDT, les liens fonctionnels entre nos services doivent être préservés dans l'intérêt des agents et du Service Public. Nous avons toujours été attachés au lien indispensable entre les missions d'inspection et les missions emploi.**

Nous craignons fortement que ce lien disparaisse et qu'ainsi le « SIT », qui devrait garder sa ligne hiérarchique propre, soit complètement isolé. Et loin de nous rassurer, cette précision soulève nombre d'interrogations et de la suspicion quant à l'avenir des services de l'Inspection du travail tels que nous les connaissons aujourd'hui. ...

Et dans ce contexte fort nébuleux, alors même que devait nous être présenté le schéma d'organisation du SIT, nous ne pouvons que constater que Madame la Ministre et son Directeur Général du Travail ont le loisir de communiquer à la presse nationale sur la portée d'une lettre d'observation, flirtant dangereusement avec le non-respect de l'indépendance des suites des agents de contrôle de l'Inspection du Travail.

**En somme, mis à part lorsqu'il s'agit de répondre médiatiquement, nous nous interrogeons fortement sur l'intérêt réel porté à l'action de nos services par l'autorité centrale, qui en réalité n'apporte aucune perspective, se trouve paralysée, dépassée par les événements et ne fera que subir les réformes déjà en cours.**